

MORTIERS PRÉ-MÉLANGÉS POUR ENDUITS

Norme EN 998-1

Cette norme établit (entre autres) les critères et les méthodes d'essai pour la classification des mortiers pré-mélangés pour enduits. Les enduits de restructuration doivent obligatoirement satisfaire aux exigences de la classe *R*.



Norme 89/106 CEE

Cette norme établit (entre autres) que les mortiers pré-mélangés pour fondations doivent satisfaire aux conditions minima des tests prévus par la norme EN 998-1 et que les matières premières, le processus et le produit fini doivent être soumis à un plan de tests de contrôle, dont la teneur et la périodicité sont strictement définies.